



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

**Comité National des Interprofessions
des Vins à Appellation d'Origine**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010
Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation
d'Origine
12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Ce rapport contient 11 pages
Référence : BPAU/EKER



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

Siège social : 12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières données, étant fait observer que le rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels est fait verbalement.

Paris La Défense, le 7 juin 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Bernard PAULET
Associé

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010
En Euros

	31 décembre 2010	31 décembre 2009		31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF		PASSIF			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			FONDS PROPRES (note 5)		
Dépôt de garantie loyer	10 707	10 707	Résultats antérieurs mis en réserves	348 059	315 401
Titres de participation SOPEXA (note 2)	1 525	1 525	Report à nouveau	27 954	49 408
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES (a)	12 232	12 232	Excédent (Insuffisance) de l'exercice	-27 144	11 204
ACTIF CIRCULANT			TOTAL DES FONDS PROPRES (a)	348 869	376 013
Créances clients (note 3.1)	53 327	51 809	CHARGES A PAYER (note 6)		
Fournisseurs - acomptes avances	7 048	1 293	Panel	93 906	87 308
Subventions à recevoir (note 3.2)	150 033	74 071	Fonctionnement	42 002	61 157
TVA déductible et crédit de TVA	74 499	62 396	Actions communes	35 158	22 944
			Programme Technique	315 009	303 046
Valeurs mobilières de placements			Communication	0	36 509
- SICAV Trésorerie (note 4)	22 356	22 356	TOTAL DES CHARGES A PAYER (b)	486 075	510 964
DISPONIBILITES	651 521	749 432	DETTES FISCALES ET SOCIALES (c)		
Dont compte sur livret			Avances de trésorerie (d)	59 941	15 776
TOTAL ACTIF CIRCULANT (b)	958 784	961 356	Charges à payer à Anivin (f)	4 042	4 042
Charges constatées d'avance (c)	0	2 484	Avoirs à établir (g) (note 3.3.)	4 736	0
Produits à recevoir CNAOC (d)	15 480	0	TOTAL DU PASSIF (a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)+(g)	989 451	976 072
Crédit de taxe sur les salaires (f)	2 956	0			
TOTAL DE L'ACTIF (a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)	989 451	976 072			

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010
En Euros

	2010	2009	2010	2009
FONCTIONNEMENT				
Fournitures	3 540	4 593		522 401
Achat matériel	1 292	1 363		
Loyers et charges	67 102	76 180	322 401	
Rémunérations et charges sociales	294 392	263 422		
Frais de secrétariat / consultation	6 558	2 778		
Frais de déplacement et représentation	68 608	56 463		
Frais assemblée générale	8 900	10 024		8 471
Autres frais de gestion	59 913	66 099		
Frais financiers	0	0		2
Indemnités président	13 100	13 100		
Total des charges de fonctionnement (a)	523 406	494 021	526 069	530 873
ACTIONS COMMUNES				
Relations France	49 548	93 983		149 000
Relations Union Européenne	58 238	76 847		
Cotisations CRVS	9 103	9 103		
Cotisations AIDV	900	745		
Cotisation CLJAA	5 000	3 500		
Autres actions communes	48 468	5 768		
Cotisation Vins & Société	28 000			
Total des charges "actions communes" (b)	199 257	189 966	29 260	149 000
PROGRAMME COMMUNICATION				
Honoraire et achats de prestations de service				
annonces Presse	12 918	300 164		508 498
Cotisation Vins & Société		193 413		29 259
		28 000		2
Total des charges "Programme communication" (c)	12 918	521 577	34 540	537 749
PANELS ET ACTIONS ETRANGERES				
Panels Etrangers USA	161 250	197 335		142 350
Panels Suisse	135 028			54 865
Monopoles	14 473	19 399		17 990
Etude Restauration	27 000	30 000		27 000
GTI	14 000	15 000		13 650
Euromonitor	18 400	21 000		18 400
Frais communs	0	594		21 000
Total des charges "panels et actions étrangers" (d)	370 151	283 328	34 540	291 205
COMMISSION TECHNIQUE				
Programme technique	150 732	133 000		125 980
Céramie	8 582	142 179		140 468
Total des charges "commissions techniques" (e)	159 314	275 179	133 000	266 448
EXCEDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE				
Au titre du budget de fonctionnement	2 663	36 852		
Au titre des actions communes	-20 997	-40 966		
Au titre des panels étrangers	-4 117	7 877		
Au titre du Programme communication	21 622	16 172		
Au titre du programme technique	-26 314	-8 731		
Excédent (insuffisance) global (g)	-27 144	11 204		
TOTAL DES CHARGES ET DU RESULTAT (a+g)	237 903	175 275	1 237 903	1 275 275
PRODUITS				
FONCTIONNEMENT				
Cotisations :				
Frais de fonctionnement 2009			322 401	
Produits financiers			4 339	8 471
Divers produits d'exploitation			0	2
Total des produits de fonctionnement (a)			526 069	530 873
ACTIONS COMMUNES				
Contributions			149 000	149 000
Cotisation Vins & Société			29 260	
Total des produits "actions communes" (b)			178 260	149 000
PROGRAMME COMMUNICATION				
Cotisations			34 540	508 498
Cotisation Vins & Société				29 259
Divers produits d'exploitation				2
Total des produits "Programme Communication" (c)			34 540	537 749
PANELS ET ACTIONS ETRANGERES				
Subventions Panel USA			120 938	142 350
Contribution Panel USA			40 312	54 865
Monopoles			12 275	17 990
Etude Restauration			27 000	27 000
GTI			13 650	13 650
Euromonitor			18 400	18 400
Subventions Panel Suisse			101 271	21 000
Contribution Panel Suisse			32 188	
Total des produits "panels et actions étrangers" (d)			366 034	291 205
COMMISSION TECHNIQUE				
Programme technique appel			133 000	125 980
Programme technique			0	140 468
Total des produits "commission technique" (e)			133 000	266 448

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS
DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

ANNEXE

31 décembre 2010

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes retenus dans l'élaboration des comptes annuels reposent sur ceux définis par le Plan Comptable Général. La comptabilité est tenue en conformité avec les engagements pris par le Comité au cours de l'exercice.

Les programmes d'action font l'objet d'un suivi comptable particulier dans la mesure où ils bénéficient d'un financement spécifique.

Le compte de résultat présente les flux financiers liés aux différentes activités suivies par le Comité au cours de l'exercice dans le cadre de budgets préalablement définis.

Le bilan décrit la situation patrimoniale du Comité au 31 décembre 2010. Les contributions à encaisser en 2011 au titre de l'exercice 2010 sont comptabilisées en produits à recevoir au 31 décembre 2010. Un détail est donné dans la note 3.

Les charges restant à payer à cette même date sont présentées sous la rubrique charges à payer dont un détail est présenté dans la note 6.

NOTE 2 : TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation concernent les actions que le CNIV possède sur la société SOPEXA.

Ils représentent 1% du capital de la société, soit 100 actions d'une valeur nominale de 15,25 €.

Ces titres sont valorisés à leur coût d'achat historique.

NOTE 3 : CREANCES CLIENTS ET PRODUITS A RECEVOIR**3.1 Clients :**

Au 31 décembre, chaque organisme reste devoir au titre de ses contributions les sommes suivantes (en Euros) :

	2010	2009
CIBV BORDEAUX		
AFIVIN	8 541,77	8 541,77
BEAUJOLAIS PANEL		
Panel Suisse 2010 - avance trésorerie annulée en 2011	1 534,57	
Panel Suisse 2010 (voir note 3.3.)	3 121,33	
Panel GTI 2010 (voir note 3.3.)	1 614,60	
CIVC CHAMPAGNE		
Avoir cotisations ANR 2009 AG 17/07/2009	-18 765,00	-18 765,00
Génome 2009	22 680,00	22 680,00
Correspondant annonce figaro 2010	2 347,63	
CIVP BERGERAC		
Régularisation TVA sur panel GTI 2009		88,20
CIV LANGUEDOC		
Panel restauration	2 011,79	
INTER OC		
Fonctionnement et action commune 2ème sem 09		14 993,84
ANR 2009 AG 17/07/2009		5 985,00
GENOME AG 17/07/09		7 560,00
Régularisation TVA sur panel 2009		1 234,60
Fonds monopole	2 630,06	
Panel restauration	3 229,20	
CIVP PROVENCE		
Cotisation Vins & Sociétés 2 ème semestre 2008		577,49
Cotisation ANR 28/05/2010	5 985,00	
Rhone		
Panel restauration	3 448,79	
CIV SAVOIE		
Cotisation fonctionnement 2010	1 669,00	
CIV SUD OUEST		
Contribution complémentaire 2007	2 863,41	2 863,41
Cotisation ANR	2 660,00	2 660,00
Régularisation TVA sur panel GTI 2009		29,40
GENOME AG 17/07/09		3 360,00
Cotisation frais de fct° 2S10	6 657,23	
Cotisation Vin & Soc 2S10	282,60	
Panel GTI	179,40	
Correspondant annonce Figaro	347,80	
Panel restauration	287,40	
Total des clients au 31 décembre	53 326,58	51 808,71

3.2 Subventions à recevoir :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Panel SUISSE	101 271,00	
USA 40% sur rapport annuel	48 762,49	
Subvention France Agrimer - Panel USA		20 075,00
Subvention CE - Panel USA		40 150,00
Subvention France Agrimer - Panel USA		13 687,50
Remboursements de frais à recevoir		158,24
A recevoir programme technique		
	<hr/>	<hr/>
Total des produits à recevoir au 31 décembre	150 033,49	74 070,74

3.3 Avoir à établir :

BEAUJOLAIS PANEL	<u>2010</u>
Panel Suisse 2010	3 121,33
Panel GTI 2010	1 614,60
	<hr/>
Total des avoirs à établir au 31 décembre	4 735,93

NOTE 4 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres des SICAV de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Les plus ou moins values sont constatées lors de la cession de ces titres.

A la clôture de l'exercice 2010, l'évaluation boursière des 4 actions de la SICAV SOGEMONEVALOR était de €. 23 860.

Au 31 décembre 2010, une plus value latente de €. 1503.58 était constatée sur ce portefeuille.

Au 31 décembre 2009, la plus value latente était de €. 1 463,14.

NOTE 5 : FONDS PROPRES

L'évolution des fonds propres au cours de l'exercice est constituée par l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

Conformément aux décisions d'affectation de résultat prises par l'Assemblée Générale, ils s'analysent par activité comme suit (en euros) :

(en €.)	<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Résultat</u> <u>2009</u>	<u>Au 31/12/2010</u>	
	<u>01/01/2010</u>	<u>01/01/2010</u>		<u>Report à</u> <u>nouveau</u>	<u>Réserves</u>
Fonctionnement AFIVIN Actions communes	35 437	169 650	-4 114	16 323	184 650
Programme communication	7 017	21 715	16 172		44 904
Panels étrangers	3 754	124 036	7 877	11 631	124 036
Technique	3 200	0	-8 731		-5 531
Total fonds propres	49 408	315 401	11 204	27 954	348 059

NOTE 6 : CHARGES A PAYER

L'analyse des charges restant à payer au 31 décembre est la suivante (en Euros) :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonctionnement	42 002	61 157
Frais de déplacement et réunion	2 928	14 332
Regul loyer St Anne	0	12 327
Divers frais de fonctionnement	14 722	6 798
Honoraires Commissaire aux comptes et experts comptables	24 352	27 700
Programme technique	315 009	303 046
ANR GENOME	203 733	80 000
GENOME - Etudes factures à recevoir	103 065	53 000
GENOME - Etudes Beckman à régler	8 211	170 046
Communication	0	36 509
Comfluence	0	18 438
Incorporate Sano	0	9 269
Mood	0	1 846
Nsa Bastille	0	6 956
Actions communes	35 158	22 944
Nsa Bastille	718	0
Arcturus UE et France	8 940	22 694
AIDV	500	250
Bredin Prat	25 000	
Panels	93 906	87 308
Panel USA - IRI	77 760	87 308,00
Panel-Conso HD	16 146	0,00
Total des charges à payer	486 075	510 964

NOTE 7 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**NOTE 7.1. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Les indemnités de fin de carrière dues à l'occasion du départ en retraite des salariés du CNIV aux termes de la convention des vins, cidres, jus de fruits, spiritueux et liqueurs de France ont été estimées au 31 décembre 2010.

Ces indemnités évaluées suivant la méthode prospective tiennent compte d'un âge de départ en retraite fixé à 62 ans et d'un taux de charges sociales de 45 %.

Elles s'élèvent au 31 décembre 2010 à 48 259 euros et ne sont pas comptabilisées dans les comptes du CNIV.

NOTE 7.2. DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (DIF)

Les dépenses engagées au titre du droit individuel à la formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre de ce dernier exercice correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 336 heures.

L'intégralité de ces heures n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés et ne fait donc l'objet d'aucune provision.